

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Katia Rouillard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cbc0f151d0454565bdbcd591>

Date d'obtention : 2024-04-19 14:52:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mon rôle et les étapes à suivre dans une situation de sexto. Ce qui appartient aux intervenants de l'école versus la police. Comment agir avec les téléphone, les images, les parents...

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'importance de remplir la grille lors de doutes ou dénonciation en lien avec des images de pornographie juvénile.

Retirer les téléphones soupçonnés d'avoir des images de pornographie juvénile.

Travailler en collaboration avec le service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Intervenir immédiatement à la suite d'information ou dénonciation. Offrir une meilleure sensibilisation à nos élèves.

Intervenir selon le protocole établi.